no.5

REFVTATION

DV LIBELLE INTITVLE' EXCOMMVNICATION POLITIQVE,

LANCE'E SVR LE CLERGE'.

Contre les sentimens de Monseigneur le Cardinal de Rets.

Où l'on verra,

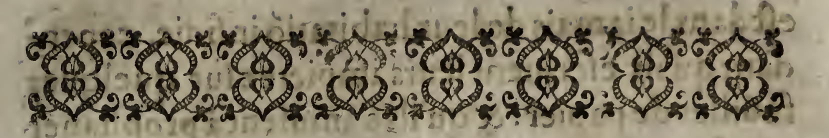
I. Que le maniment des affaires d'Estat n'est pas contraire à la profession des Euesques & des Cardinaux: mais qu'il est particulierement affecté & à l'vne & à l'autre de ces deux charges.

II. Que les Prelats qui s'ingerent dans les affaies d'Estat ne font que ce à quoy Dieu les a destinez de toute éternité, & que s'ils ne le faisoient pas, ils se mettroient au nombre des membres pourris, & des ames reprouuées.

III. Que les Prelats ne doiuent iamais entrer dans les Palais des Grands, que pour s'offrir à decider les causes d'Estat, & à resoudre les differends de grande importance.

IV. Que si les Prelats sont gens de bien, ils doiuent exposer leurs biens & leurs vies pour le bien de l'Estat, & pour le salut des peuples.

M. DC. LII.



REFVTATION DV LIBELLE intitulé Excommunication politique, lancée sur le Clergé : contre les sentimens de Monseigneur le Cardinal de Rets.

CEVX qui se veulent malicieusement opposer aux volontez de Dieu : ceux qui blasphement publiquement contre l'authorité des Roys : ceux qui souhaitent d'empescher qu'vn homme choisi de toute éternité, pour iuger les causes & les differens de grande importance ; ne face pas sa charge : ceux qui s'attachent directement à noircir la reputation d'vn Prince de l'Estat Sacerdotal: ceux qui ne trauaillent qu'à troubler le repos public: & ceux qui ne cherchent continuellement qu'à peruertir les esprits, afin de plonger l'ame dans vn abisme infiny d'heresie, ne pincent pas mal la corde qu'ils doiuent pincer, pour se mettre dans vne reprobation eternelle de Dieu & des hommes. Et quoy que ces Balthazars ou Balsasars de Babylonne veüillent dire, ie trouue qu'ils sont bien aueuglez dans leur iniquité de ne voir pas qu'il y a vne main qui escrit leur condemnation sur la muraille de leur logis ; qui

eſt dans le iamais de leur habitatiō infinie, cependant qu'ils eſcriuent leurs impietez ſur quelques feüilles de papier : & qu'ils s'amuſent à prophaner iniuſtement les vaiſſeaux d'vn temple auſſi ſacré, que pas vn de tous ceux que la nature ſçauroit auoir conſtruits, ſur toute l'eſtenduë de ſon Empire. Ce ſera durant le temps de cette deſolation effroyable, que leur prodigieuſe diſſonance ne ſonnera que trop mal aux oreilles d'vn nombre infiny d'adorables legions ; & qu'ils taſcheront de flater toutes ces merueilleuſes Hierarchies celeſtes du Clergé, afin de les obliger à prier Dieu pour eux : mais en vain, parce que, *in inferno, nulla eſt redemptio:* & parce qu'il n'y aura iamais de remiſſion pour ceux qui pechent de gayetté de cœur contre le Saint Eſprit, au rapport de cette meſme verité, deuant la face de laquelle tous les Anges fremiront de crainte. Et finalement, encore vn coup, ce ſera durant le commencement de leur abomination incomprehenſible, qu'ils ſçauront au vray *que le maniment des affaires d'Eſtat, n'eſt pas contraire à la profeßion des Eueſques & des Cardinaux que ſa diuine bonté a voulu eſleuer ſur vn throne Pontificat, par des myſteres où nous ne ſommes pas dignes de penetrer : mais qu'il eſt encore particulierement affecté & à l'vne & à l'autre de ces deux charges :* & voicy pour cela des authoritez contre leſquelles il n'y a point de recuſation à faire.

Matt. 12.
1. Ioan 5.
Marc. 3.

Si

Si difficile & ambiguum apud te iudicium esse perspexeris inter sanguinem, & sanguinem causâ & causam: & iudicium intra portas tuas videris verba variari: surge, & ascende ad locum, quem elegerit Dominus Deus tuus. Veniesque ad sacerdotes leuitici generis, & ad iudicem qui fuerit illo tempore: quæresque ab eis, qui iudicabunt tibi, iudicij veritatem. Et facies quodcunque dixerint qui præsunt loco, quem elegerit Dominus, & docuerint te. Iuxta legem eius: sequerisque sententiam eorum, nec declinabis ad dexteram neque ad sinistram. Deut. 17 v. 9. 10. & 11.

Et voicy encore pour continuer.

Dixit autem Nathan ad Dauid: quare ergo contempsisti verbum Domini vt faceres malum in conspectu meo? 2. Roys. 9.

Mais pour finir, voyons encore le reste.

Tolle Iosüé filium Num, qui stabit coram Eleazar Sacerdote, & omni multitudine. Et dabis ei precepta cunctis videntibus, & partem gloriæ tuæ, vt audiat eum omnis Synagoga filiorum Israël. Pro hoc, si quid agendum erit Eleazar sacerdos consulet Dominum. Ad verbum eius egredietur ipse, & omnes filij Israël cum eo, & cætera multitudo. nomb. 27. v. 19. 20 & 21.

Voila des exemples tirez de la pure parole de Dieu pour faire voir à tous ceux qui ne sont pas bien versez en la science des choses diuines, *que le maniment des affaires d'Estat, n'est pas contraire à la profession des Euesques & des Cardinaux: mais qu'il est particulierement affecté & à l'vne & à l'autre de ces deux charges.* Et maintenant en voicy d'autres

pris des hiſtoires de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, & d'Italie pour prouuer la meſme choſe.

Angleterre. Pierre des Roches Angeuin, & de plus Eueſque de Winceſtre, ne gouuerna t'il pas long-temps l'Angleterre ſous Henry III. durant que Louys VIII. Roy de France luy faiſoit la guerre, pour l'execution de l'Arreſt de la confiſcation d'vne grande partie de la Guyenne, donné contre le feu Roy Iean ſon pere?

Italie. Les Colomnes les Vitelleſques, & les Caraffes, n'ont ils pas heureuſement gouuerné tous les affaires d'Italie en qualité de Miniſtres d'Eſtat, auec vne fidelité inuiolable, en faueur des ſouuerains qui les auoient eſleuez en vne dignité de laquelle peu de perſonnes ſçauroient eſtre capables?

Eſpagne. Le Cardinal Grauelles n'a t'il pas glorieuſement ſeruy Charles-Quint fils de Philippes d'Auſtriche, ſurnommé le grand, par le moyen duquel ce grand Empereur ietta dans ſes Eſtats les premiers fondemens de cette grande puiſſance, qu'on peut dire auoir eſté ſans égale?

Eſpagne. Le Cardinal Ximenes, ne fut il pas Miniſtre abſolu ſous Ferdinand Roy d'Eſpagne?

Eſpagne. Le Cardinal Albornos & le Cardinal Caruagal n'ont ils pas abſolument diſpoſé de tous les affaires de cette grande partie de l'Europe?

Le Cardinal Romain, ſurnommé Bonauentu-

re, ne fut-il pas le seul dont Blanche femme de Louys VIII. & mere de Saint Louys, se seruit pour administrer tous les affaires de sa Regence, pendant la Minorité de ce grand Prince? France.

Le Cardinal de Pellegrué, le Cardinal de la Roche, le Cardinal d'Amboise, le Cardinal d'Ossat, & le Cardinal de Rets, n'ont ils pas fait également tous deux des merueilles pour le bien de cette Couronne? France.

Et le Cardinal Duc de Richelieu, pendant le Regne de son Ministeriat, ne deffit il pas miraculeusement l'armée des Anglois dans l'Isle de Ré, venuë au secours de la Rochelle? ne força t'il pas les habitans de cette place quoy qu'imprenable à se soubmettre à l'obeissance du Roy, de laquelle ils s'estoient soustraits? Ne secourut il pas Cazal malgré toutes les forces du Roy d'Espagne & du Duc de Sauoye? Ne remit-il pas par la merueilleuse vertu de sa politique, tous ceux de la Religion pretenduë & reformée dans leur deuoir, ce que personne du monde auant luy n'auoit iamais osé entreprendre? Ne declara-t'il pas la guerre aux deux plus grandes puissances de l'Europe? Et ne porta-t'il pas les armes de France si auant dans le cœur de l'Empire & de l'Espagne, que les François y ont tousiours fait du depuis des progrez incroyables. France.

De grace où sont ceux qui ont iamais sçeu ren-

dre de si grands seruices à cette Couronne ? La dignité des exemples & des tesmoignages que ie cite à la confusion des excommunications politiques lancées sur le Clergé, authorise la refutation que i'en fais : & la dignité des personnes en faueur de qui ie plaide la cause, mettra tousiours leurs ennemys du costé du vent, & rendra tousiours ces Illustres Ministres de Dieu, inaccessible à toutes leurs calomnies.

Quels grands seruices auoit rendus Anne de Monmorency à l'Estat, pour en auoir esté recompensé de la charge de Mareschal & de Connestable de France ? de Grand Maistre, de grand Chambellan & de Gouuerneur du Languedoc ? De Mareschal & de Gouuerneur de l'Isle de France pour son fils aisné ? De Mareschal, de Gouuerneur du Languedoc en suruinance, & de Colonel de la Caualerie legere, pour son second fils ? Et de Colonel General des Suisses pour son troisiesme ? sans conter qu'il auoit fait vn de ses nepueux Cardinal, l'autre Colonel de l'Infanterie, & l'autre Admiral de France. Et si pour le retirer des mains des ennemys lors qu'il fut pris prisonnier en la bataille de Saint Quentin, il falut donner tout le Piemont & plus de deux cens places assez importantes.

Quels grands seruices auoient rendus Messieurs de Guise à l'Estat pour auoir eu en leur personne, ou en la personne de leurs alliez, toutes

le

les charges du Royaume?

Et quels grands seruices auoient rendus à l'Estat plusieurs autres personnes dont l'histoire fait tant de mention, & dont le recit seroit trop ennuyeux dans vn si petit ouurage, pour auoir regorgé de biens, de charges & d'honneurs au despens des affaires du Roy, de l'Estat, & du peuple? Vn de ces Cardinaux que ie viens de dire, a plus fait luy seul pour les François, que tous ceux qui se sont continuellement voulu mesler de seruir nos Roys n'en ont iamais sçeu faire en leur vie. Ceux qui ne sont pas de leur profession, à cause de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs alliez, & du grand nombre des Domestiques qu'ils doiuent auoir pour le seruice des vns & des autres, sont obligez à plus de despense. Et plus ils sont obligez à plus de despense, & plus ils sont cupides d'auoir, & plus ils sont cupides d'auoir, & plus ils sont corruptibles; au contraire des autres qui ont de grands benefices, & par consequent de grands biens, & point de charge ny de suitte qui les puisse incommoder en aucune sorte. Outre qu'ils sont d'vne condition qui les oblige d'auoir beaucoup plus de charité pour leur prochain, & beaucoup plus d'amour pour leur patrie. Dieu ne les a pas appellez dans vn Ministeriat de si haute importance que le leur, sans que sa diuine Maiesté ne les ait premierement iugez dignes d'vne grace si particuliere.

La volonté de celuy qui peut toutes choses, à laquelle les Souuerains de la terre doiuent conformer toutes les leurs, s'ils veulent faire prosperer leur regne, se communique bien plus amoureusemēt à ceux qui conferent tous les iours auec luy, que non pas à ceux qui ne le recoiuent qu'vne fois tous les ans de la main des autres. Comme l'homme contient en soy toutes les autres creatures en qualité d'vn petit abregé du monde, ie dis pareillement aussi que le Ministere de Dieu dans lequel tous les autres doiuent estre compris, s'ils ne veulent estre separés du nombre des iustes, doit contenir tout le reste des autres Ministeres en qualité d'intendant vniuersel de tous les affaires des hommes, puis que l'homme ne sçauroit iamais rien faire de bien qu'en conscience. La puissance d'absoudre & de iuger n'a esté donnée aux Prestres que pour cela, & qui n'adioustera pas foy aux diuines institutions, & aux decrets d'vne puissance tres absoluë, court grand risque d'estre fort mal receu au tribunal de son adorable Iustice. Le Conseil qui vient de la part d'vne personne que Dieu vient de choisir pour administrer le salut de ses creatures, afin qu'elles ne facent rien contre sa volonté, n'est pas moins necessaire au souuerain que le conseil de celuy qui ne sçauroit venir que de la part des hommes. En effect, si les Roys ne conduisoient leurs Royaumes selon la

volonté de cét adorable Seigneur, leurs desseins ne sçauroient iamais prosperer, & les pretensions qu'ils doiuent auoir en la vie éternelle courroient grand risque. Et comment les sçauroient ils parfaitement bien conduire selon Dieu, s'ils n'auoiét continuellement des Prelats aupres d'eux, qui en qualité de directeurs de leur conscience leur fissent connoistre ce qu'ils doiuent faire ou ne faire pas, pour ne rien faire ou leur ame soit interessée. C'est pourquoy ie trouue *que le maniment des affaires d'Estat ne sçauroit iamais estre contraire à la profession des Euesques, & des Cardinaux*, quoy que nostre nouueau politique en puisse dire: Car qui sçait iuger & gouuerner les affaires selon Dieu, les sçait bien iuger & bien gouuerner selon les hommes, si nostre aduerse partie ne veut qu'on les iuge & qu'on les gouuerne selon les preceptes de Machiauel, ou selon les abominables documens du Prince des tenebres. Et voicy encore vn coup en faueur de ceux qui ne sont pas si bien versez en la langue Latine que vous, de quelle façon est-ce que ce Diuin Legislateur cét admirable Prophete, & ce digne Historiographe Moyse, auteur de la loy Iudaïque vous parle au nom de celuy qui vou faira rendre conte vn iour de tous vos blasphemes afin de vous faire voir à tous ceux de vostre secte, que le maniment des affaires d'Estat n'est pas contraire à la profession des Euesques & des Car-

dinaux, comme vous voulez que cela soit: mais qu'il est encore particulierement affecté & à l'vne & à l'autre de ces deux charges.

Quand la chose te sera trop douteuse & trop difficile à decider entre sang & sang, entre cause & cause, dit cet Adorable Sauueur de nos ames, parlant aussi bien à tous les Roys de l'vniuers, qu'au reste des hommes, *& que tu verras que les paroles des iuges de la terre seroient diuerses, leue toy & t'en viens aux Prestres & aux Iuges qui seront de ton temps, afin de sçauoir*

Deut. 17. *de ces Oracles de la mesme verité, ce que tu auras à faire, & tu feras absolument tout ce qu'ils te diront, sans te destourner ny à dextre ny à senestre. Et qui par arrogance ne voudra pas obeyr au commandement du Prestre sera mis à mort par Sentence de Iuge.* Voila desja vostre procez bien fait, Monsieur le nouueau Politique. Et par qui? par celuy qui doit iuger tout les hommes, d'vn iugement irreuocable. Mais passons outre

Deut. 17. & voyons le reste. *Et quand le Roy sera assis sur le throsne de son Royaume, il escrira pour soy le Deuteronome de cette Loy, en vn liure, suiuant en cela l'exemple des Prestres, qu'il aura auec soy, & qu'il lira tous les iours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre le Seigneur son Dieu, & qu'il obserue les commandemens qui luy seront faits.* Et Nathan, tres zelé Ministre du Prince des armées, dit à Dauid, *Pourquoy est-ce que tu as mesprisé la parole du Seigneur, pour faire mal en sa presence*

Deuteronome est vn mot Greccõposé de Deuteros, Nomos qui veut dire reïteration de loy.

ſence &c? Et puis que tu as fait cela l'eſpée ne laiſſera pas de fraper ta maiſon, & Dieu te liurera entre les mains de tes aduerſaires: & quoy que tu l'ayes ſecrettement offenſé, il ne laiſſera pas de te punir en plein midy deuant tout le monde. Et pour cela il fit mourir ſon fils, & ſi Dauid n'eut prié, ieuſné, & fait penitence, Dieu ne luy auroit pas remis ſon peché en aucune façon, & il l'auroit fait mourir luy meſmes. Et pourquoy tout cela? pour auoir meſpriſé la parole du Seigneur, & pour ne s'eſtre pas voulu ſeruir des maximes de Dieu, pour corriger celles des hommes. Voila qui fait bien aſſez ſenſiblement voir que les Princes de l'Egliſe ſe doiuent meſler des affaires d'Eſtat, puis que les affaires d'Eſtat ſon abominables à Dieu, s'ils ne ſont pas conduits ſelon ſes preceptes. 2. Roys 12

Et ce Souuerain Createur du Ciel & de la Terre, ne dit-il pas à Moyſe, lors qu'il ne pouuoit pas eſtre maiſtre de ſes peuples? *Prens Ioſué fils de Nun, de la Tribu d'Ephraim, qui eſt vn homme qui ſcait parfaitement bien ſe ſeruir de l'eſprit de Dieu, lequel tu preſenteras deuant Eleazar, Souuerain Pontife de toute la Loy Iudayque, & luy bailleras tous les commandemens qu'il doit auoir, & vne partie de ta gloire, en preſence de toute la Congregation des Preſtres, afin que ſur la parole de mon Preſtre, il puiſſe plus librement aller & venir auec toute ſon armée, là où il luy ſera neceſſaire: afin que s'il luy ſuruient quelque deſordre dans le mani-*

ment des affaires de l'Estat que ie luy mets en main, il demande conseil à mon Sacrificateur, & mon Sacrificateur à moy: afin qu'il ne fassent rien contre ma volonté: & finalement afin que ie benisse ses intentions, & que ie ne manque pas de l'assister en toutes ses entreprises: car à moins de cela, il ne faut pas qu'il espere de pouuoir iamais bien reüssir en ses affaires, qui sont quatre raisons tres-puissantes à faire voir le contraire de tout ce qui est inseré dans l'excommunication vniuersellement lancée sur tout le Clergé de la terre. Et quoy apres cela, Monsieur le nouueau politique, vous voudriez encore soustenir à la barbe de tout l'Vniuers, *que le maniment des affaires d'Estat est contraire à la profession des Prelats & des Cardinaux, & que ceux qui s'ingerent dans les affaires d'Estat Apostazient*? Scachez que l'Escriture Sainte est vne Doctrine que vous deuriez vn peu mieux expliquer que vous ne faites pas, & pour vostre salut, & pour le bien de toute vostre patrie.

Ie passeray sous silence les petits contes que vous raportez du feu Duc d'Espernon, & du Pere Ioseph, & la citation que vous faites de S. Bernard, qui n'a iamais songé à dire la chose du biais que vous la luy faites dire. Il conseilloit bien ses Religieux de ne pas rechercher les honneurs d'administrer les affaires des Princes; parce que ce seroit marquer en les recherchant, auoir vn

desir contraire au vœu qu'ils ont fait de quitter le monde: mais il ne leur defendoit pas de se méler du gouuernement de l'Estat; lors que la necessité de l'Estat exigeroit ce seruice de leur pieté, pour le bien commun de toute vne Monarchie. Et si ce grand Saint eut fait autrement, il auroit fait tout ce qu'vn ennemy mortel de la plus haute & plus importante charité Chrestienne auroit peu faire contre cette Espouse du Sauueur de nos ames, qui est vn peché dont ce grand Saint ne fut iamais taché de sa vie, non plus que des autres.

L'exemple que vous alleguez encore de Zeleucus, Legislateur de la Ville de Locres en Calabre, Prouince d'Italie, est vn exemple de l'inuention d'vn autheur qui n'auoit iamais eu aucune lumiere de la doctrine Euangelique. Ce qui est vne matiere de recusation tres iuste & tres équitable, en faueur de la loy que ie cite & que i'ay prise de la pure parole de Dieu. Ceux qui ont leu l'histoire des Romains, & mis le nez dás le vieux testament, sçauent bien qu'il y a eu peu de Princes de la loy Mosaïque, qui n'ayent dóné la loy aux Princes qui viuoient sous la mesme loy; puis que les Roys de Iuda estoient enseignez par eux: puis que les Roys de l'ancienne Loy receuoient leurs loix: & puis que les causes & les differends de grande importance estoient renuoyez deuant ces venera- 1. Roys 12. Deut. 7. v.8. & 19.

bles Sacrificateurs de sa toute-puissance, ainsi que nous venons tout presentement de le verifier par la loy, à qui toutes les autres loix doiuent estre soubmises. Et puis que vous confessez que Iesus-Christ a transferé tout son pouuoir aux Prestres, ainsi que vous venez de le dire dans la septiesme page de vostre beau libelle, il faut aussi que vous confessiez apres cela que les Prestres ont vn pouuoir tres-absolu sur les affaires d'Estat, puis que Iesus-Christ estoit en ce temps là le chef de toute Principauté, & qu'il triomphoit de toutes les Principautez, & de toutes les puissances du monde, ainsi que S. Paul nous l'apprend fort bien, en écriuant à ceux de Colosse ville de Phrygie. C'est pourquoy Dieu veut qu'ils ayent vn grand soin des Estats comme d'vne chose qui est plus à luy, qu'à tous les Princes de la terre. Et c'est pourquoy Dieu veut que les charges, les gouuernemens, les honneurs, les recompenses, les soins de la guerre & de la police, la distribution des bien-faits, les traitez des alliances, la punition des criminels, les intendances, & tous les autres employs de cette nature, soient soubmis à la prudence & à la conduite de ses Ministres, & non pas à la prudence ny à la conduite ny du tiers-Estat, ny de la Noblesse. Ce sont des graces de sa toute-puissance, qui ne sçauroient iamais estre parfaitement bien distribuées, selon la volonté de Dieu, laquelle doit

estre

eſtre preferée à toute autre volonté, ſi elles n'eſtoient diſtribuées par ceux qui en ont vne plus particuliere connoiſſance, & qu'il a choiſis de toute éternité pour eſtre les équitables diſpenſateurs de ſes liberalitez infinies, veu qu'il n'y a rien icy bas qui ne doiue releuer de ſa prouidence infinie.

Iugez apres cela, Monſieur le nouueau Politique, ſi c'eſt ſçauoir aneantir de bonne grace toutes vos maximes! Venons maintenant au ſecond point qui eſt de ſçauoir ſi les Prelats qui s'ingerent dans les affaires d'Eſtat ſont des apoſtats.

2. Si le maniment des affaires d'Eſtat n'eſt pas contraire à la profeſſion des Prelats, ie puis fort facilement prouuer que les Prelats qui s'ingerent dans le maniment des affaires d'Eſtat, ne ſont pas des apoſtats, pour me ſeruir de voſtre propre façon d'argumenter, quoy qu'elle ne ſoit pas des plus raiſonnables du monde? Or ie viens de prouuer par l'Eſcriture ſainte, par l'vſage de tous les Eſtats les mieux policez, & par des raiſons tres-pertinentes, que le maniment des affaires d'Eſtat n'eſt pas contraire à la profeſſion des Prelats: donc les Prelats qui s'ingerent dans le maniment des affaires d'Eſtat ne ſont pas des apoſtats. Voila tout d'vn coup toute la Philoſophie de noſtre nouueau politique renuerſé par le renuerſement de ſon Syllogiſme.

Ie deumeure d'accord auec vous qu'vn homme qui s'eſt rebellé ou qui s'eſt reuolté contre ſon party, ou bien vn homme qui a tourné caſaque à la veritable Religion, pour embraſſer quelque creance contraire à l'Orthodoxe, & dans cette ſignification ie ne trouue pas que les Eccleſiaſtiques qui ſe ſont ingerez dans le maniment des affaires d'Eſtat ſoient des apoſtats, puis qu'en ſeruant le Roy & le public ils ne ſe ſçauroient eſtre ny rebellez, ny reuoltez contre leur party, ny auoir pour cela embraſſé quelque creance contraire à l'Orthodoxe: quand bien meſme ils auroient tenté toutes les voyes où tous les moyens qui ſe peuuent tenter ſelon Dieu pour ſe frayer quelque chemin dans le gouuernemẽt de l'Eſtat. C'eſt ſçauoir mal argumenter, que d'argumenter de *la* ſorte. Leur party c'eſt d'aymer Dieu de tout leur cœur, & leur prochain comme eux-meſmes. Ils n'ont eſté créez que pour cela, ny appellez à la dignité où ils ſont que pour la meſme choſe, & cela eſtant, ils ſont obligez de ſeruir le Roy & le public, & de ſacrifier pour leur patrie. Ou ſi vous voulez que leur party ſoit le ſeruice de Dieu & de ſon Egliſe, vous trouuerez encore que ce ſeroit mal embraſſer le party de tous les deux, & ſeruir tres mal l'époux & l'épouſe, que d'abandonner les creatures de l'vn, & les enfans de l'autre aux mal-heurs dont ils ſont preſentement aſſaillis, s'ils

ſont en eſtat de faire leur ſalut par leur bon conſeil ou par leur bonne conduite. Il n'y a ny voile, ny charge, ny condition qui puiſſe exempter l'homme de bien faire : au contraire, il n'y a ny moine, ny Prelat, ny Roy, ny Prince, ny noble, ny roturier, qui ne ſoit obligé de ſe ſacrifier pour ſa patrie, quand la neceſſité des affaires y obligeront ou les vns ou les autres. La comparaiſon de ce ieune homme qui s'eſtoit attaché à la ſuite de Ieſus-Chriſt, cloche : celuy-là quittoit le Createur pour la Creature : mais les Prelats qui ſe meſlent des affaires d'vn Souuerain pour le bien de ſon Eſtat, quittent vne vie qui n'eſt vtile que pour eux, pour ſeruir le Createur en la perſonne de ſes Creatures.

Ie ne vous déchifreray pas icy pour vous faire connoiſtre, à Dieu ne plaiſe : mais quand vous clabaudez tant contre ces Religieux qui ont à ce que vous dites retracté le ſerment qu'ils ont fait de leur vie monaſtique, que ne prenez vous le ſoin de conſiderer en voſtre perſonne, ce que vous blaſmez ſi fort en la perſonne d'autruy, afin d'excuſer ce qu'ils font, par le reſſouuenir de ce que vous auez fait, ou bien afin de vous condemner auſſi hardiment que condemnez ces illuſtres objets de voſtre colere. Ne ſçauez vous pas bien Dieu meſure ces eſtranges Cenſures, de la meſme meſure qu'ils meſurent les autres. Pouuez

vous accuser ces gens là d'Apostasie sans vous mettre au nombre des Apostats, & sans prononcer vostre condemnation, aussi hardiment que vous prononcez celle de la mesme innocence. L'air, la façon, la chaleur, & l'empressement, dont vous debitez vos suppositions, font bien voir que vous n'estes qu'vn extreme medisant, & qu'vne partie tres interressée en la cause que vous plaidez auec tant de rage. N'estes vous pas comme Theodore de Beze, qui aprez s'estre declaré ennemi iuré de l'Eglise, escriuit des choses impudiques contre elle? N'estes vous pas comme Caluin, qui preuenu d'vn grand crime s'enfuit en Italie & puis à Geneue, ou il ne se cótenta pas de faire imprimer plusieurs impietez contre les Ecclesiastiques: Mais encore contre Dieu mesmes? Ou finalement n'estes vous pas comme Luter, qui offencé de ce que le Pape ne luy auoit pas commis la promulgation, ou pour parler François la publication des indulgences, se mit au rang des Apostats, en se rendant trop indulgent au deplaisir qu'il auoit, de ne se voir pas assez consideré dans l'Estat Ecclesiastique où Dieu l'auoit appellé, & en commencant d'escrire & de clabauder comme vous faites contre l'Eglise & les Ecclesiastiques, il se maria auec Catherine de Bore Religieuse, rauie au Monastere de Nymique. Vous auez esté autrefois ou
peu

peu s'en faut du nombre des peuples sacrez, aussi bien que ces gens là, & vous estes maintenant vn de ceux qui cherchent à les persecuter auec plus de rage que pas vn autre.

C'est vn grand mal-heur à vn homme, de ne pas bien croire en l'Eglise, dont l'Authorité fut commencée par des grands miracles, nourrie par la grande esperance des veritables croyans, augmentée par la grande charité de ses bien-facteurs, & confirmée par l'antiquité de sa primitiue. C'est encore vn grand aueuglement de ne pas bien croire à l'Euangile, la verité duquel est sortie de la propre bouche du fils de Dieu, signée par le sang des Apostres & des Martyrs, & verifiée par les escrits de tant de grands hommes: Mais certes c'est bien encore vn plus grand mal-heur & vn plus grand aueuglement, que d'auoir esté esleué & nourri dans l'Eglise, & auoir succé le laict de son saint Euangile, pour puis aprez escrire & clabauder contre elle & contre ses plus principaux & plus fidelles Ministres auec vne impudence si outrageuse & si criminelle que la vostre. N'est-ce pas aussi à cause qu'on ne vous y a pas voulu donner, non pas vn Chappeau de Cardinal: car c'est vn morceau trop excellent pour vous, & duquel vous ne serez iamais digne, quoy que vous puissiez faire: mais vne charge de portier: car pour Lecteur, vous estes trop impa-

tient: pour exorciste, & vous n'estes pas assez hõme de bien : Pour Acolyte, il faut estre vn peu plus humilié que vous n'estes pas : Pour Soudiacre, c'est où iamais prohane n'arriua : pour Diacre, c'est vn peu trop releué pour vous : & pour Prestre, c'est de quoy vous ne fustes iamais digne non plus que d'vn bon Benefice. P*arez ce coup si vous pouuez Monsieur le nouueau Politique.*

3. Mais quoy est-il possible que vous ne nous donniez iamais que des cõtinuelles redites dans toutes les sections de vostre libelle. Il est vray que vous semblez estre en quelque façon excusable en cela ; que toutes vos autres propositions sont comprises dans la premiere : C*ar si le maniment des affaires d'Estat estoit contraire à la profession des Prelats & des Cardinaux, il s'ensuiuroit de là que s'ingerant dans les affaires d'Estat seroient des Apostats, qu'ils ne deuroient iamais entrer dans les Palais des Roys que pour y porter les parolles de l'eternité, & que s'ils estoient gens de bien, ils ne songeroient iamais à les entreprendre.* C'est vne proposition qu'on ne sçauroit aduoüer, ny desaduoüer, qu'en aduoüant ou desaduoüant tout le reste. C'est pourquoy ie me suis si fort estendu sur la premiere: car en destruisant celle-là, toutes les autres sont destruites. Neantmoins ie ne laisseray pas de dire que puis que i'ay desja fait voir que *le maniement des affaires d'Estat n'estoit pas contraire à la profession*, des Euesques &

des Cardinaux; de dire pareillement aussi, en consequence de ce que i'ay dit, que les Euesques & les Cardinaux peuuent entrer chez les grands à dessein de s'ingerer dans les affaires d'Estat, aussi bien qu'à dessein d'y porter les parolles de l'eternité sans passer pour Apostats & sans passer pour meschants hommes. La conclusion en est infaillible, & voicy comme ie le prouue.

Tout homme qui est dans vne profession à qui le maniment des affaires d'Estat n'est pas contraire, se peut fort facilement ingerer dans la maison des grands pour en auoir l'employ sans passer pour Apostat. Les Euesques & les Cardinaux, sont d'vne profession, à qui le maniement des affaires d'Estat n'est pas contraire selon que nous l'auons desia fait voir en respondant à la premiere proposition de l'excommunication publique.

Donc les Euesques & les Cardinaux, se peuuent fort facilement ingerer dans la maison des grands pour en auoir l'employ, aussi bien que pour y porter les parolles de l'eternité, sans passer pour Apostats, & sans faire tort à leur bonne vie.

Apres cela; ces exemples que vous alleguez de S. Ildephonse grand defenseur de la Vierge, de Pierre de Moncade Euesque de Pampelune, de S. Fulgence Euesque de Ruspe, de S. Ambroise Euesque de Milan, de Bertrand de Guilleraques, & des Dictateurs de Rome, ne font rien qu'amuser le tapis, & qu'allonger vostre matie-

re. Quoy parce que Ildephonse n'entroit iamais dans la Cour de Dom Sanchez Roy d'Espagne, que deux fois l'annee? Quoy parce que Pierre de Moncade, ne visitoit pas souuent le Roy de Nauarre? Quoy parce S. Fulgence n'alloit chez Theodoric Roy des Gots, que pour corriger ses brutalitez? Quoy parce que S. Ambroise ne voyoit iamais Theodose qu'à dessein de luy remettre le carnage de Thessalonque deuant les yeux? & que les Souuerains Pontifes & les Prestres de Mars, à vostre conte n'entroient iamais dans les maisons des Consuls, & des Dictateurs de Rome, que par miracle: tous les Euesques, tous les Cardinaux, & tous les Ecclesiastiques du monde en doiuent faire de mesme? c'est sçauoir mal argumenter s'il me semble. Ce sont des propositions demy alterees, que vous enchassez à force dans vostre ouurage, pour les accommoder ou approprier à vostre sujet: mais ie ne voy pas que vous en puissiez tirer vne conclusion qui ne soit plus à vostre confusion, qu'à vostre aduantage. Voyez vn peu si i'aurois bonne grace à raisonner de la sorte.

Les Anglois n'ont point de Roy, les Suisses ont coupé la gorge à toute la Noblesse de leur pays, les Turcs persecutent les Chrestiens, & ne veulent pas croire en Iesus Christ, c'est pourquoy tous les François doiuent faire de mesmes.

Aussi

Aussi Ildephonse, Moncade, Fulgence, Ambroise, Guilleraques, & les Prestres de Mars, n'alloient que rarement chez les Grands: donc tous les Euesques & les Cardinaux en doiuent faire de mesmes. N'est-ce pas là se seruir de l'art de persuader, & le faire marcher comme ceux qui lisent l'Hebreu, ou comme les écreuisses. Et quand i'entends que les Ecclesiastiques aillent chez les grands, ie n'entends pas qu'il y aillent ny comme flateurs ny comme interessez, ny cõme mercenaires pour y grossir vn party, ny pour y faire monopoles: mais i'entends qu'ils y aillent de la part de Dieu, pour prescher la paix au Souuerain, ou si la guerre est iuste, pour se mesler des affaires d'Estat, & pour instruire le Prince des moyens qu'il doit tenir pour surmonter ses aduersaires. L'aprobation des peuples n'est nullement necessaire à cela; parce que les peuples ne sont que des ignorans, & dans cette ignorance, ils se portent plus librement à leur perte, qu'au bien de leurs affaires. Il ny a que trop d'exemples de cela mesme dans le temps où nous sommes.

4. C'est pourquoy, ainsi conduits de l'esprit de Dieu commes les nostres, il y peuuent aller à quelque heure que ce soit, sans craindre ny les brouillons, ny les mesdisans, ny les factionaires. Et s'ils sont gens de bien & grandement zelez

pour la gloire de Dieu, & pour le bien de l'Estat, ils sont tres-capables de gouuerner les affaires d'vne Monarchie: car au moins en cette qualité, ils auront tousiours l'esprit de Dieu auec eux qui ne manquera pas; puis que ce Souuerain Seigneur leur promet d'estre tousiours au milieu de leurs congregations quand ils seront trois assemblez en son nom, c'est pourquoy ils sont plus capables de gouuerner les affaires du Roy, que toute autre sorte de personnes, & pour la gloire de Dieu, & pour le bien du souuerain, & pour l'vtilité publique. Ie ne croy pas qu'il y puisse auoir vn esprit plus intelligent ny plus consommé au maniment des affaires d'Estat que l'esprit de celuy qui leur promet de les instruire & de les esclairer iusques à la fin des siecles. Et puis outre cela, pourquoy ne voulez vous pas qu'ils ayent autant de capacité, & autant d'experience que les autres? Ceux qu'on reçoit tous les iours dans les gouuernements des Estats, où est ce qu'ils ont fait leur apprentissage, Ceux que Dieu a chosis luy mesme au milieu d'vn nombre infiy des creatures pour les esleuer au Ministere du plus cõsiderable de tous les Estats, sont bien plus capables de gouuerner vn Estat moins important que ceux qu'il n'a pas iamais choisis pour cela, & qu'il ne choisira iamais de leur vie Qui est capable du plus, est bien capable du moins si les axiomes de toute

la Philosophie & diuine & humaine ne sont tres faux, ce qui ne sçauroit iamais estre.

Ceux qui comme vous demandent caution, pour ne pas douter d'vne vertu qui se seroit conseruée dans l exercice d'vne longue politique, sans alterer en aucune façon leur pureté, sont donc en doute de la vertu de Iosias, de Zorobabel, de tous les Machabées, de Iosüé, de Dauid, de Moyse & de plusieurs autres. Sachez que la vraye pureté, principalement celle qui est en la personne de ceux que Dieu n'abandonne iamais, est incorruptible, & ie vous prie de croire que s'il ne faloit pas finir ce petit discours que ie vous en donnerois cent exemples: sans les aller chercher ailleurs que dans les histoires du téps, & que ie vous ferois bien voir que ce n'est pas vn si grand miracle que celuy que Iosüé fit deuant Gabaon, ville de la Palestine. Toutes les consciences des hommes ne sont pas comme vostre esprit se les figure; à Dieu ne plaise, & certes s'il n'y auoit des gens de bien, bien plus gens de bien dans le monde que vous, & qui font par nature ce que vous ne ferez iamais par grace, tout le monde ensemble courroit grand risque.

Vous voyez bien par là qu'vn bon Prelat peut auoir les vertus d'vn Ministre d'Estat, puis que des hommes qui n estoient pas Prelats les ont eués au plus éminent degré de la perfection, &

qu'il est de mesme possible qu'vn bon Ministre d'Estat puisse viure en veritable Prelat puis que de si grands politiques qui n'estoient pas Prelats ont vescu si dignement dans la mesme vertu que sçauroit auoir le plus illustre de tous les Ecclesiastiques. Ouy certes ces gens là ont esté chastes au beau milieu du debordement : Ouy certes ces gens là n'ont pas esté vindicatifs, pendant que l'honneur du monde les obligeoit à prendre feu à toute apparence d'affront : & ouy certes ces gens là ont vescu dans la simplicité Chrestienne, pendant qu'ils estoient forcés par la necessité de leur condition, de faire ioüer toutes les ruses de la politique mondaine.

Concluez donc auec moy de grace, que les Prelats qui sont gens de bien comme ceux de qui ie plaide la cause doiuent plustost gouuerner les affaires d'Estat, que qui que ce soit, & que les affaires des Roys, & des peuples ne sçauroient iamais estre bien conduites, s'ils ne sont coduites par ceux qui sçauent parfaitement bien conferer auec Dieu, pour les bien faire.

FIN.